

Charpentier | Charpentière



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

ATTENTION : Cette formation ne sera pas organisée à l'efp en 2025-2026. Mais le cycle continue pour les personnes qui sont déjà en formation.

Des formations similaires existent :

A Bruxelles : <https://www.citedesmetiers.brussels/fr/accueil/formations/>

En Wallonie : <https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>

En tant que charpentier, vous réalisez les ossatures du bâtiment, comme les poutres et les charpentes, mais aussi les soupentes ou encore les passerelles nécessaires pour la pose des menuiseries et des couvertures de toiture. En d'autres termes, vous concevez, fabriquez et installez des structures en bois.

Votre temps de travail se partage entre l'atelier et le chantier. En atelier, vous réalisez toute fabrication d'éléments en bois. Sur chantier, vous installez, montez et assemblez les éléments de structure en bois que vous avez façonnés.

Avec l'essor du développement durable et de l'éco-construction, les ouvrages en bois ont de plus en plus de succès parce qu'ils permettent une plus grande performance énergétique. Malgré tout, le métier de charpentier tend à se raréfier alors qu'il est essentiel à la construction.

Journée type

En tant que charpentier, vos journées sont très variées. Vous êtes principalement en charge du toit ou d'une structure et vous vous occupez de la pose de la charpente et des poutres. Vous pouvez également être amené à réaliser d'autres éléments de construction, tels des planchers, des colombages, des fenêtres ou une ossature complète en bois.

Conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, vous réalisez de manière autonome des relevés dimensionnels ainsi qu'une évaluation de l'état du bâtiment et du support. De plus, vous rédigez un bordereau des bois et autres matériaux pour les structures à mettre en œuvre.

Sur base d'un plan d'exécution, vous êtes en charge de :

- La préparation des panneaux, des produits d'isolation, des barrières d'étanchéité et des accessoires nécessaires à la fabrication et au montage
- L'assemblage des éléments de charpente/structure en bois, composés d'éléments préfabriqués et le plus souvent pré-assemblés
- La mise en place et le montage final des structures réalisées sur site ou en atelier.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de 2 ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Continuer votre formation en 3^{ème} année « [Entrepreneur en constructions bois](#) » ou vous perfectionner et obtenir un certificat de gestion pour créer ou reprendre une entreprise
- Travailler sur des chantiers comme charpentier ou en tant que chef d'équipe
- Travailler comme dessinateur pour un bureau d'études
- Vous spécialiser sur un type de structure ou de prestation : les particuliers, les collectivités, les maisons à ossature bois, la restauration de patrimoine, etc.

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être Charpentier ?

Vous devez être habile de vos mains, rigoureux et robuste pour pouvoir porter des charges lourdes. De plus, vous devez pouvoir travailler en hauteur, ne pas avoir le vertige et respecter les consignes et règles de sécurité.

Quelles qualités allez-vous développer pendant votre formation ?

Vous allez développer vos compétences techniques, votre sens du relationnel avec les autres corps de métier, un sens de l'économie et des responsabilités.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

1^{ère} année préparatoire (260h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB 12h). La formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- Analyse, préparation et communication (40h)
- Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs (12h)
- Evaluation théorique EUAA3, EUUA5 (4h)
- Usinage et assemblage de base sans profilage (60h)
- Approche des machines à commande numérique (12h)
- Usinage et assemblage des bois et panneaux (24h)
- Fabrication d'éléments structurels (20h)
- Mise en place des éléments structurels sur chantier (20h)
- Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs (8h)
- Bardage (24h)

2^{ème} année (268h + 96h)

- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- BIM, outils numériques & gestion de chantiers (4h)
- Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)

- Conception assistée par ordinateur (24h)
- Gestion de projets - Conception, exécution et fabrication d'éléments structurels (32h)
- Techniques de rénovation énergétique (16h)
- Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- Technologie des ouvrages de charpente à versant (16h)
- Façonnage et assemblage d'une ferme de charpente (24h)
- Manutention et mise en œuvre des éléments de charpente (24h)
- Technologie des ouvrages de charpente avec raccords - Arêtiers - Pannes - Empanons (12h)
- Façonnage et assemblage d'un raccord de versant (32h)

Complément charpentier (96h)

- Ouvrages de charpentes complexes (32h)
- Patrimoine et charpente (24h)
- Remplacement - Réparation - Renforcement d'un ouvrage de charpente (40h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme de Coordination et Encadrement "Charpentier" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, au terme de la 1ère année, l'apprenant obtiendra un CECAF (Certificat de Compétences

acquises en Formation) "Constructeur-monteur de bâtiment en structure bois" (sur demande).

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de Coordination et Encadrement
Charpentier

Prix: 325 € par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: +/- 300€ - prix indicatif neuf

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour
chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 -
info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année
d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation
scolaire à cette date ET répondre à l'une des
conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans
l'enseignement général, technique ou
artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans
l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions
générales (CESI/CE2D)